

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT GEORGES DE POINTINDOUX

SEANCE du 20 novembre
2025

Date de convocation :
17/11/2025

**L'an deux mil vingt-cinq
Le vingt novembre à vingt heures quarante cinq minutes
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle
polyvalente en séance publique sous la présidence de**

Date d'affichage :
17/11/2025

Jean-François PEROCHEAU, Maire

En exercice : 18

**Mmes, MM CLERC Cécilia, MÉCHINEAU Jean-Luc, De PARSEVAL Anne,
BIRON Olivier, MALRIEU Jérôme, GUYOT Jean-René, GRIMALDI
Jean-Claude, NÉAU Pierre, OLIVIÉRO Delphine, RICHARD Sébastien, ROBIN
Myriam, MONNERON Yann, GUILBAUD Jean-Maurice, BARRETEAU Gladys,
BIBARD Frédéric.**

Absents : 02

Votants : 16

Pouvoirs : 00

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : DUBOIS Karine, GUÉRIN Sarah.

Absent : ---

Madame Gladys BARRETEAU a été élu secrétaire de séance.

✓ **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2025**

Rappel des subventions versées en 2024 :

- USLSG	1 099 €
- APEEPEV	245 €
- APPEL	123 €
- OGEC	123 €
- Société de chasse	222 €
- Chemin fais'en	300 €
- UNC	111 €
- Comité des fêtes	778 €
- Amicale laïque	613 €
- Run'n roses	102 €

Le bureau municipal et les membres de la commission « Festivité, vie associative » proposent d'augmenter les subventions de 1,5 % en correspondance avec l'inflation. L'USLSG bénéficiera d'une augmentation un peu plus importante ainsi que d'une subvention complémentaire pour aider le club dans la prise en charge de l'éducateur sportif encadrant.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VOTE** les subventions suivantes pour 2025 :

- USLSG	1 300 €
- USLSG complément	
éducateur sportif saison 2024	1 589 €
- APEEPEV	249 €
- APEL	125 €

- OGEC
- Comité des fêtes
- Run'n roses

125 €
790 €
104 €

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le

ID : 085-218502185-20251120-DELCM20112025B-DE

S²LO

DIT que les subventions ne sont versées qu'aux associations ayant adressé les bilans demandés avant la tenue de la présente séance.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-François PEROCHEAU

Secrétaire de séance
Gladys BARRETEAU

